



## Novembre 2018 - La lettre de l'État dans le Lot

### Centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 dans le Lot



Depuis 2014, la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale a pris une place particulière. Bien que les acteurs du conflit aient aujourd'hui disparu, les projets qui ont mobilisé les Français pendant ces quatre dernières années sont une preuve de l'importance du souvenir.

Durant ce cycle de commémoration du centenaire, la Mission du centenaire a labellisé plus de 6 000 projets. Elle accompagne les porteurs d'événements permettant de commémorer la Grande Guerre. Le mois de novembre 2018, et plus particulièrement le dimanche 11, sonnent comme l'apogée d'une mobilisation constante, depuis quatre ans.

Cela a été l'occasion de lancer plusieurs projets nationaux et internationaux importants, avec le concours des postes diplomatiques ou des instituts français, à l'étranger, ou bien des départements et régions françaises. Cette année 2018 est notamment l'année Clemenceau, en hommage à celui qui guida la France pendant la dernière année de la guerre.

Dans le Lot, seize projets ont été labellisés par la Mission du centenaire, parmi de nombreux autres, qui se dérouleront sur tout le mois de novembre, dans la presque totalité des communes du département. Ces nombreux événements révèlent ainsi l'intérêt des lotois pour le devoir de mémoire de la Grande guerre, permettant au Lot d'avoir un véritable « Mois du centenaire ».

La Préfecture du Lot, secondée par l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG), s'est associée aux différents événements qui ont lieu dans le département afin d'établir un programme des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale et de l'armistice.

Vous pourrez y trouver de nombreuses expositions, durant tout le mois de novembre, mais aussi des conférences, des animations, et des spectacles. Enfin, vous pourrez assister aux cérémonies de commémoration, au plus près de chez vous.

Retrouvez les lieux des événements et le programme du centenaire sur notre [site internet](#)

### La préfecture du Lot s'installe à la Cité Chapou

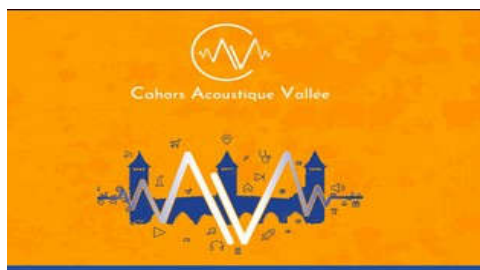


Depuis le 10 octobre, les services de la préfecture, auparavant situés sur trois sites différents (Carmes, cité Bessières et Sémard), ont entamé leur déménagement vers les bâtiments historiques de la préfecture, place Chapou. Ancien palais épiscopal devenu bien national à la Révolution française, la cité Chapou était devenue, en 1800, l'hôtel de la préfecture. Architecturalement enrichis par les XVIIe et XIXe siècles, les bâtiments regorgent également de riches décors.

Après deux ans et demi de travaux, les services de la préfecture, ainsi que les services départementaux de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et les services de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) réinvestissent les bâtiments de la Place Chapou. Le déménagement se poursuivra durant le mois de novembre. Néanmoins, l'accueil au public est ouvert depuis le 22 octobre dernier.

Retrouvez toutes les horaires d'ouverture sur notre [site internet](#)

### Concours de l'innovation acoustique et de l'audition



La Chambre du commerce et de l'industrie (CCI) du Lot et le Grand Cahors se sont associés afin d'encourager les porteurs de projets autour de l'acoustique et de l'audition, sur le territoire. Le secteur de l'audition, reconnu à Cahors, regroupe de nombreux magasins, ainsi qu'une formation dans l'audioprothèse. L'objectif de ce concours est d'améliorer l'audition et de participer au développement des technologies liées à l'acoustique. Le ou les lauréats du concours se verront récompensés d'aides financières, jusqu'à hauteur de 175 000 €, et d'un appui technique pendant deux ans. Ils s'engageront également à implanter leur activité dans le Grand Cahors pendant cinq ans au minimum.

Le concours de l'innovation acoustique et de l'audition est ouvert jusqu'au 31 janvier 2019. Peuvent y concourir les personnes ayant pour projet la création d'une entreprise autour de technologies et/ou services innovants dans la filière de l'acoustique et de l'audition. Pour déposer un dossier, il suffit de se connecter sur le site [www.cahorsacoustiquevallee.fr](http://www.cahorsacoustiquevallee.fr).

## Retour sur le Congrès des maires du Lot



Lacapelle-Marival, le dimanche 7 octobre 2018, les maires, élus et conseillers municipaux du département se sont réunis au Congrès des maires du Lot, en présence du préfet du département, Jérôme Filippini, du président du conseil départemental et des parlementaires.

Après une allocution de Jean-Marc Vayssouze-Faure, président de l'Association des maires de France (AMF) du Lot, ouvrant le Congrès, les intervenants et les participants ont été invités à débattre sur la place de la commune dans l'intercommunalité.

Enfin, le Congrès a également été l'occasion, pour les maires, de discuter de questions d'actualité avec le président de l'AMF46, Jean-Marc Vayssouze-Faure, le président du département, Serge Rigal, ainsi que le préfet du Lot, Jérôme Filippini.

Ce dernier est notamment revenu sur les moments d'échanges partagés entre les services de l'État et les élus du Lot. Ces acteurs ont à cœur de s'engager ensemble sur de nombreux enjeux.

C'est notamment le cas des transformations engagées par le gouvernement et les services de l'État, a rappelé le préfet du Lot. Prenant en compte les diversités de notre territoire, et avec le concours des élus du département, le maillage des services publics a connu une transformation pour plus d'efficacité, notamment au regard des attentes des usagers. Ce maillage de services est renforcé par l'importance grandissante des intercommunalités, par le sujet de la présence des services publics, dont les écoles, question centrale dans notre société et notre territoire.

En outre, il a souligné les efforts communs d'action contre la délinquance et la violence routière des services de gendarmerie et de police, ainsi que des élus. Pour terminer sur la sécurité, le travail et l'engagement des sapeurs-pompiers du Lot ont été salués.

S'agissant des ressources mises à la disposition, le Congrès a été l'occasion de revenir sur les dotations attribuées aux communes.

Enfin, et de manière plus générale, il a été rappelé que les nombreux enjeux auxquels doivent faire face les élus du Lot et les services de l'État nécessitent une solidarité et une coopération importantes.

La solidarité est d'abord celle des générations, notamment au regard des ressources dont nous disposons, telles que l'eau, ou les énergies renouvelables. Ensuite, c'est une solidarité entre territoires qui parle au département du Lot, rural. Cette solidarité s'exprime par "l'Action cœur de ville", programme mis en oeuvre pour la restructuration des villes d'équilibre, dont Cahors et Figeac bénéficient, et qui profitera au Lot tout entier.

La coopération est, elle, le moteur de la transformation du Lot, entre faiblesses et atouts, qui ne peut se faire qu'avec le concours de tous les acteurs du département, et notamment avec la participation de ceux qui font vivre le territoire. L'échelle de cette transformation, dans un objectif d'efficacité, ne se limite pas aux frontières de la commune mais dépend de la coopération entre les acteurs locaux à une échelle souvent plus large que la commune.

## Cybermenaces, quels sont les bons réflexes ?



Protégeons-nous contre les cybermenaces ! On constate une augmentation significative de la cybermalveillance, qui touche les particuliers et les entreprises. Vous pouvez être confrontés à de nombreux risques sur Internet : détournement et utilisation d'informations personnelles et professionnelles, vol de données bancaires, détournement de comptes internet, prise de contrôle de l'ordinateur à des fins malveillantes.

Ayons les bons réflexes !

Protégez vos données personnelles et professionnelles en sauvegardant vos données, en mettant à jour vos logiciels, en choisissant des mots de passe élaborés pour chaque compte, en effectuant vos paiements sur des sites sécurisés, en prêtant attention aux liens et pièces jointes envoyés.

Les entreprises sont également sujettes à la cybercriminalité, et cela peut compromettre leur sécurité, mais aussi leur pérennité dans le cas des TPE-PME. Plus que le piratage de données confidentielles, menaçant la compétitivité de ces entreprises, leur image est compromise.

Des gestes simples limitent les risques. Vous pouvez vous protéger en choisissant des mots de passe complexes, et en faisant appliquer cette règle par l'ensemble de vos collaborateurs, en sécurisant l'accès internet de votre entreprise, en prêtant attention à vos autres supports informatiques (smartphones, tablettes), ainsi qu'aux documents que vous téléchargez, ou que vous recevez par mail.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rendre sur le site [www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr).

## 90 suspensions administratives du permis de conduire en octobre 2018



Dans chaque département, le préfet peut décider de [suspendre le permis de conduire](#) d'un individu pour une durée qui n'excède pas un an soit pour des raisons médicales, soit après la constatation d'une infraction grave au Code de la route. Il s'agit d'une mesure administrative de sûreté, visant à écarter momentanément de la route un conducteur dont le comportement est considéré comme dangereux et éviter, ainsi, qu'il ne commette de nouvelles infractions. Tous les mois, dans la lettre de l'État, nous diffusons le nombre de permis de conduire suspendus par la préfecture du Lot.

Octobre 2018 :



La quinzaine de l'Engagement  
dans le Lot

du 26 novembre au 9 décembre 2018



Suivez les services de l'État du Lot sur Internet :



Cette lettre a été réalisée par les chargés de communication des services de l'État du département du Lot.

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner à cette lettre, envoyez un courriel à l'adresse suivante : [pref-communication@lot.gouv.fr](mailto:pref-communication@lot.gouv.fr)

Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez adresser un courriel à la même adresse.

Tous droits de reproduction réservés.